

# Société de Chasse Communale de Perpezac le Blanc



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 26 juillet 2024



Le 26 juillet 2024, à 20h30, à la salle polyvalente de Perpezac-le-Blanc, les membres de la société de chasse communale de Perpezac-le-Blanc se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée était présidée par Monsieur SAGE Michel, président de l'association.

Il était assisté de son vice-président Sébastien GRASSET, son co-vice-président Emmanuel RAFFAILLAC, de la secrétaire Tiphanie DHUR, du trésorier Julien COURNIL, du trésorier adjoint Franck GRASSET et des membres actifs Nicolas NAMUR, Alain BUISSON, Mickaël PIALAT & Philippe BUISSON.

**Adhérents présents :** 17 + 9 (bureau)

**Autres participants :** 3

**Adhérent excusé :** Romain SAGE

Ouverture de l'assemblée générale à 20h45 suivi du mot du Président.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport Moral et financier

Renouvellement du bureau

Préparation de la saison 2024-2025

Point local

Questions Diverses

### 1. Projet local des associations

Présentation par les élus (Madame LABROUSSE, Messieurs VALET et GAY) :

Il y aura 2 parties, 1 local pour les services techniques et les WC publics, l'autre pour les associations.

Un espace dépeçage/préparation est prévu avec la possibilité de rentrer une voiture, une partie sera réservée pour la pétanque puis il y aura une salle commune pouvant accueillir 40 personnes assises avec une entrée indépendante.

Le terrassement débutera en septembre 2024 et l'estimation de l'achèvement des travaux est prévue pour l'automne 2025. Les associations seront invitées pour le suivi des travaux. Des placards seront mis à disposition des associations pour le rangement + possibilité de stockage des encombrants dans une partie du local technique prévu à cet effet.

Question d'Alain BUISSON sur la partie cuisine/chambre froide : est-ce qu'il y aura de quoi cuisiner (plaque/four) ? La chambre froide est vétuste. Les associations aménagerons la salle et concernant la chambre froide c'est à la société de chasse de la gérer.

25 places de parking sont prévues.

L'accès aux véhicules s'effectuera par la route sous le cimetière est un chemin piéton sera accessible depuis le parking du cimetière.

Présentation des plans.

Nous remercions la municipalité pour cette intervention.

## 2. Renouvellement du bureau

- Président : MICHEL SAGE, candidat sortant et renouvelant sa candidature
- Vice-président : Sébastien grasset, candidat sortant et renouvelant sa candidature
- CO Vice-président : Emmanuel Raffillac, candidat sortant et renouvelant sa candidature
- Trésorier : Julien Cournil, candidat sortant et renouvelant sa candidature
- Trésorier-adjoint : Franck grasset, candidat sortant et renouvelant sa candidature
- Secrétaire : Tiphonie DHUR, candidate sortante et renouvelant sa candidature
- Membres : Ludovic Lapouge, Alain buisson, Nicolas Namur, Mickaël Pialat, Philippe buisson candidats sortants et renouvelant leurs candidatures

Nouveau(x) candidat(s) : Robert CHOUZENOUX et Denis ROQUE.

Il est proposé de modifier la première partie de l'article 6 des statuts :

« **ARTICLE 6** – La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze membres et un membre d'honneur, élus pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire. Ces fonctions sont bénévoles. »

L'assemblée adopte la modification des statuts et les candidats à l'unanimité.

La réunion extraordinaire aura lieu le 5/08 à 19h30. Le bureau et les commissions vous seront communiqués ultérieurement.

## 3. Les lâchers

**2023/2024** : 40 faisans (480€)

Pour la saison **2024/2025** : Commande de 20 faisans

## 4. Chevreuil – Approche

**Pour la saison à venir** : Nous possédons 42 bracelets, dont 4 vendus pour l'approche (400€).

Le prévisionnel des bracelets est estimé à environ 652€

## 5. Prélèvements 2023/2024

11 sangliers (2 donnés par Brignac et 1 par Louignac)

44 chevreuils dont 4 à l'approche

30 renards

9 lièvres recensés

Nous n'avons toujours pas de retour sur les prélèvements du petit gibier, n'hésitez pas à nous en faire part.

## 6. Bilan financier saison 2023/2024 (clôture des comptes au 1/07/2024)

Compte courant 15 753,13€ au 01/07/2023

<b>Dépenses</b>	<b>4001.88 €</b>
Frais divers	
Assurance TERRASSUR	315 €
Achat cartouches imprimante	83.57€
Frais de tenue de compte CA	6.45€
Boisson AG 2023	24,74 €
Réparations chambre froide	330 €
Electricité chambre froide	100 €
Retrait	10€
Plaque Bichon	51.99 €
Compo L.Lagorce	90 €
Loyer cabane	150 €
Course battue + repas fédé + frais divers	360.51 €
Gibier	
Taxe à l'hectare	300,14 €
Adhésion fédé	95 €
Colliers chevreuil	682,91 €
Collecte de la venaison	30 €
Lâchers faisans	480 €
Rouleaux alimentaires	22.77 €
Protection cultures	868.80 €
<b>Recettes</b>	<b>5 211.26€</b>
Vente de cartes	2 760 € (56 à 45 et 3 à 80 <sup>e</sup> )
Subvention fédérale	3.20 €
Subvention communale	150 €
Vente de bracelet chevreuil approche	400 €
Repas 58/08/23	1 782.06 €
Dons	20 €

**Résultat : excédent de 1 209.38 €**

Clôture des comptes au 1/07/2024€ - Compte courant : 16 962.51€

L'assemblée adopte le bilan financier à l'unanimité.

## 7. Saison 2024/2025

### Les tarifs

Actuellement :

45€ pour les résidents et propriétaires

80€ pour les membres extérieurs – carte probatoire pendant 3 ans

Il est proposé de modifier l'article 1 du Règlement Intérieur de la société de chasse comme suit :

**« ARTICLE I :** Le montant des cotisations fixés en assemblée générale annuelle s'établit comme suit :

- **Pour les membres de droit :** Résidents, propriétaires et propriétaires signataires (ainsi que les membres « extérieurs » ayant participé à la vie associative de notre société de chasse), **la cotisation annuelle est fixée à 45 €.**

- La carte est gratuite pour **la première année d'un jeune chasseur.**
- Le propriétaire signataire à la société bénéficie **de 3 cartes invitation journalière gratuites** délivrées par le président.
- **Pour l'invitation d'un chasseur au petit gibier, une carte journalière à 10 € est délivrée** par le président. Le président se réserve le droit de renouveler cette carte trois fois dans l'année.
- **Pour les personnes non propriétaires, non domiciliées à la commune de Perpezac-le-Blanc et n'ayant jamais été membre** de la société de chasse, la carte est fixée à 80€/an pendant 3 ans. A l'issue des 3 ans, l'adhérent pourra bénéficier de la carte à 45€, sous réserve que le bureau exécutif donne son accord, tout en ayant respecté le règlement intérieur et sans écart de comportement au sein de notre société.
- Un maximum de 10 cartes « extérieures » seront délivrées par an.
- **La carte sera probatoire pour tout nouveau chasseur pendant 3 ans** (extérieur ou non).
- **Le bureau se réserve le droit de suspendre la carte si besoin.**

L'assemblée adopte la modification du règlement intérieur à l'unanimité.

## **8. Battues anticipées et ouverture du lièvre**

**Les battues anticipées** débiteront à compter du 15 août s'il y a des dégâts les mercredis, samedis, dimanches et J.Fériés jusqu'à l'ouverture de la chasse.

**Les dates d'ouverture du lièvre** sont les suivantes : 13 octobre 2024 au 01 janvier 2025.

## **9. Repas du 10 août 2024**

### **GRILLADES DE SANGLIER - 10 AOUT 2024 à 12H**

Melon & jambon de pays

Grillades de sanglier & Haricots-verts

Salade – Fromage

Tarte aux fruits - Café

**PRIX : 20 € - Gratuit - de 12 ans**

## **10. Questions diverses**

Monsieur LAFIOLIE président de la société de chasse de Brignac évoque la demande des chasseurs de Brignac concernant un souhait de chasser avec les adhérents de Perpezac les renards car ils n'ont pas forcément de chien, pour Brignac il donne pouvoir à Mr BUISSON Phillippe afin de gérer les « battues » les jeudis sur Brignac. L'assemblée est d'accord pour qu'ils viennent également sur Perpezac tant que le président est prévenu.

Monsieur ROQUE évoque des problèmes liés à la sécurité lors des battues aux grands gibiers (stationnement/vitesse). Un point sera fait lors des prochaines battues, pour rappel la société fait le maximum pour la sécurité (panneau chasse en cours, formation etc...)

Monsieur SAGE Jérôme demande à ce que les parcelles des propriétaires soient respectées.

Concernant les battues avec les communes limitrophes, il est demandé que chaque président concerné soit informé de l'action de chasse en limite.

Pour rappel le bac de venaison situé au Treuil pour toutes les sociétés environnantes voit régulièrement des dépôts sauvages. Il est interdit de déposer hors période de chasse. De plus chaque commune peut participer au nettoyage du bac et des abords.

Les cartes seront vendues :

Samedi 3/08

Samedi 17/08

De 10h à 12h auprès de Michel à Frabet

Vous voudrez bien prendre votre carte avant fin novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et le verre de l'amitié est servi.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion.

Perpezac le blanc, le 01/08/2024

Le président,



Michel SAGE